




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réalisation d'une canalisation pour utiliser les eaux de vidange de la retenue des Blanchets pour le remplissage de la retenue de Forcle (cas par cas Loi ESSOC)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOC aménagement station Plagne

Raison sociale

N° SIRET

0 7 6 2 2 0 0 1 1 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Provenance

Nicolas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43 c)	Loi ESSOC : modification de l'autorisation environnementale existante sur les retenues de Forcle et de Blanchets. Création d'une canalisation de transfert d'eau entre les 2 retenues, sans modification des réseaux neige existants et sans modification de la surface enneigée actuelle

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société d'aménagement de La Plagne (SAP) souhaite, après réflexion en concertation avec Véolia, utiliser le volume d'eau de la vidange printanière dans le cadre de la retenue des Blanchets (renouvellement du stockage AEP) pour contribuer au remplissage de la retenue de Forcle dédiée à la neige de culture. Pour cela il est envisagé l'aménagement d'une conduite en gravitaire reliant les deux retenues. La gestion sera assurée par Veolia et sans aucune obligation et aucun engagement, la priorité sera toujours donnée à l'AEP.

Le projet consiste à :

- réaliser une extension d'un regard enterré existant pour permettre le raccordement de la conduite de transfert et l'installation des vannes coté Blanchets ;
- réaliser une tranchée dans laquelle sera installée une conduite Fonte Ø250 pour le transfert des eaux de vidange de Blanchets vers Forcle ainsi que des câbles électriques et communications pour permettre le pilotage à distance des vannes motorisées ;
- raccorder la canalisation de transfert à la conduite d'alimentation "usine de Bourte" pour alimenter la retenue de Forcle par les eaux de vidanges de Blanchets.

4.2 Objectifs du projet

La récupération des eaux de vidanges de la retenue des Blanchets pour alimenter la retenue de Forcle dispose de multiples avantages, tels que :

- Une économie d'énergie très importante car la majorité de l'alimentation de la retenue de Forcle se fera par gravité et non plus par pompage (économie de l'ordre de 600 000kwh / an) ;
- Une diminution des prélèvements à l'automne soit en basse eaux ;
- une diminution des rejets vers le milieu naturel en hautes eaux ;
- un levier supplémentaire pour la gestion du lac des Blanchets. Actuellement la réalisation de la vidange oblige d'attendre la fermeture du domaine car le talweg récepteur traverse une piste de ski. La canalisation permet alors de débiter la vidange plus tôt et de bénéficier au maximum de la période de hautes eaux pour le remplissage des Blanchets.

Cf note complémentaire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet nécessite de :

- Réaliser une extension du regard enterré intermédiaire en aval des Blanchets afin d'accueillir l'ensemble des dispositifs techniques nécessaires à la réalisation de la canalisation de transfert (vannes automatiques et manuelles).
- Réaliser une tranchée destinée à la réception de la canalisation fonte Ø250 et les fourreaux des câbles électriques et de communication
- Réaliser 4 regards visitables béton Ø800 au niveau des points hauts et bas (Cf Plan général des travaux) pour la pose d'éléments spécifiques (ventouse sur té et vanne en point haut et prise en charge et vanne en point bas)
- Raccorder la canalisation de transfert à la conduite de remplissage Bourte en SDM1 Forcle.

Cf note complémentaire

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe de remplissage de Forcle par transfert depuis Blanchets envisagé en concertation avec Véolia est le suivant :

- Du 1er avril au 30 avril : Transferts depuis 1 canalisation AEP (160 m³ /h), la seconde canalisation VEOLIA restant dédiée à l'AEP ;
- A partir du 30 avril (fermeture du domaine) : Transferts depuis les 2 canalisations AEP (320 m³/h).
- Les modalités d'exploitation et de prélèvements actuelles respecteront toujours les dispositions défendues dans l'AP de la retenue de Forcle

Le volume de transfert total souhaité sera celui disponible et dépendra également de la ressource depuis Carellaz .

L'ouverture des vannes automatiques sera asservies au niveau du lac de Forcle mesuré par la sonde de pression, un arrêt automatique des transferts sera effectué lorsque le niveau piézométrique du lac aura atteint la côte correspondant à 5cm en dessous de la côte d'exploitation normale du lac pour exclure toute surverse.

Les vannes manuelles seront ouvertes par défaut et ne seront utilisées qu'en cas d'entretien des dispositifs aval.

La priorité sera bien-sûr donnée à l'adduction en eau potable et les transferts vers Forcle se feront uniquement quand Veolia le jugera approprié.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter-à-connaissance auprès du SEEF de la DDT dans le cadre des modifications des arrêtés initiaux des 2 retenues

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Tranchée contenant Ø250 Fonte + fourreaux électriques et communication Extension d'un regard enterré existant	environ 826ml 5m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Agrandissement de la retenue autorisée de la Forcle (AP N° 2019 - 0384, ordonnance N°2017-80 DU 26 JANVIER 2017)

Le projet implique aucune modification des caractéristiques physiques de la retenue et concerne uniquement la modification de l'alimentation en eau de la retenue.

Le projet ajoute la possibilité d'utiliser l'eau des vidanges printanières en complément des autorisations de prélèvements initiaux.

Cf note complémentaire

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation est localisé en dehors de zones humides. Les zones humides situés à proximité feront l'objet de mesures de protections strictes (mises en défens, surveillance des écoulement lors de la réalisation de la tranchée pour éviter que celle ci draine l'alimentation de la zone humide, rédaction et application d'un CCE, etc...) Cf Note complémentaire
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRn cependant le projet est situé en dehors des périmètre de prescription du PPRn
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit en date du 02/09/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone natura 2000 la plus proche est la Zone spéciale de Conservation (Directive "Habitats) n°FR8201777 des Adrets de Tarentaise situé à 5,5km au sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun nouveau prélèvement d'eau dans le milieu naturel sera réalisé dans le cadre du projet. L'eau utilisée provient de la vidange printanière du lac des Blanchets (Prévu dans le cadre du renouvellement de l'eau stockée pour l'AEP) Cf note complémentaire
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tranchée réalisée en déblais/ remblai sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tranchée réalisée en déblais/ remblai sur site
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet une meilleur gestion de la ressource en eaux. Une utilisation de la vidange printanière des Blanchets pour le remplissage de la retenue de Forcle permet de réduire les prélèvement à l'automne hiver. Le projet permet d'améliorer la gestion de la ressource en eau localement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé de la canalisation est situé au droit d'une zone rudérale et ne recoupe aucun enjeux environnementaux. Néanmoins des enjeux ont été identifié en périphérie immédiate au projet. Des mesures strictes seront mises en places durant la totalité des travaux pour limiter aux maximums les impacts Cf note complémentaire
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zonage sismique : aléa modéré Retrait/gonflement argile : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui uniquement en phase travaux	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	circulation d'engins en phase travaux uniquement	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	circulation d'engins en phase travaux uniquement	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les engins en phase travaux
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitements

- Balisage de la zone des travaux et plan de circulation
- Mise en défens des zones humides
- Surveillance de venue d'eau lors de la réalisation de la tranchée

Mesures de réductions

- Mise en place, application et respect d'un CCE
- Mise en place de drains perpendiculaire à la tranchée ou bouchon d'argile pour ne pas drainer l'alimentation de la zone humide à l'aval en cas de venue d'eau dans la tranchée
- Suivi environnemental du chantier
- Prévention de la pollution en phase travaux : stationnement des engins et base de vie en dehors de zones sensibles + kit anti-pollution dans chaque engin

Cf Note complémentaire

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le tracé projeté de la tranchée réceptionnant la canalisation de transfert ainsi que les câbles électriques et de communication est entièrement situé en zone rudérale dont la majorité correspond à un chemin 4*4 existant. Le long du tracé aucun enjeux environnementaux n'est rencontré. Toutes les mesures seront prises afin que l'impact résiduel des travaux soit le plus faible possible. De plus, le projet présente de multiples bénéfices (diminution de la consommation électrique, diminution des prélèvements en basses eaux, diminution des rejets en hautes eaux).

Au regard des enjeux et des mesures mises en place, une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHAUDON

Prénom Jacques

Qualité du signataire Directeur Technique

À La Plagne Tarentaise

Fait le 02/05/2023

**SOCIETE D'AMENAGEMENT DE
LA STATION DE LA PLAGNE**

Au capital de 2 157 776 euros

54 Impasse de la Cembraie, Plagne Centre, Macot La Plagne

73210 LA PLAGNE TARENTOISE

RCS Chambéry B 076 220 011 - APE 4939C

Signature du (des) demandeur(s)